



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 27.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 04.05.2026

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

ATHLETIC CLUB GARONA / CASTELGINEST – Senior – Départemental 1 – Poule B – du 11.04.2026

Réclamation non fondée.

Affaire n°2 :

E.F.C. DE LA VALLEE / PLAISANCE PIBRAC FUTSAL – Plateau U13 D1 – du 11.04.2026

Pour le club E.F.C. DE LA VALLEE

Rappel à l'ordre au club pour le comportement des parents.

Match perdu par pénalité

Motif : Responsable de l'arrêt de la rencontre

Pour le club PLAISANCE PIBRAC FUTSAL

Rappel à l'ordre au club pour le comportement des parents.

Match perdu par pénalité

Motif : Responsable de l'arrêt de la rencontre

Affaire n°3 :

LAUNAGUET / CUGNAUX – U14 – Territoire – Poule A -du 11.04.2026

Pour le club LAUNAGUET

2 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 11.05.2026

Motif : Comportement excessif pendant la rencontre

ARBITRE OFFICIEL

Rappel à l'ordre pour son comportement pendant et après la rencontre.

Retenu de l'indemnité d'arbitre sur la rencontre en raison de son absence non excusée devant la Commission.

Transmission du dossier à la C.D.A.